Syndicat Intecommunal de Regroupement Pédagogique
Andrezel Champeaux Saint-Méry

/

Rue du Cloître
CHAMPEAUX
77720
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsm.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical

Séance du 24 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

10 mars 2024

Délibérations :

2025-03-01

2025-03-02

2025-03-03

2025-03-04

2025-03-05

2025-03-06

2025-03-07

L'an deux-mil-vingt-cinq, le lundi 24 mars à 18h30, en la mairie de Champeaux s'est réuni en session ordinaire, le comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Véronique LANGRY, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;
Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

représentée par monsieur Bruno REMOND ;

Étaient également présents :

Madame Elisabete BOUFFINI, assistante de gestion du SIRP ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Compte de gestion 2024 ;
- Délibération : Compte administratif 2024 ;
- Délibération : Affectation des résultats ;
- Délibération : Participation des communes ;
- Délibération : BP 2025 ;
- Délibération : Tarifs services périscolaires 2025-2026 ;
- Délibération : Horaires écoles et services périscolaires 2025-2026 ;
- Questions diverses :
    - Demande de dérogation bus pour décloisonnement
    - Fonctionnement des services
    - Travaux
    - Questions des représentants des parents d'élèves

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Véronique LANGRY est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 07 janvier 2025.

3- Délibération : Compte de gestion 2024

Le président du SIRP rappelle que le compte de gestion constitue une reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le comité syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président du SIRP sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos par le receveur municipal.

Le président du SIRP confirme que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2024.

Délibération 2025-03-01 – Compte de gestion 2024.

4- Délibération : Compte administratif 2024

Le Président du SIRP fait l'exposé du compte administratif. Il quitte la salle et monsieur Bruno REMOND préside la séance pendant la durée du vote. Le compte administratif 2024 s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses	439 268,97 €
Recettes	464 107,07 €

Résultat	56 006,33 €

Section Investissement

Dépenses	21 003,62 €
Recettes	44 409,37 €
Résultat	- 43 527,41 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2024.

Délibération 2025-03-02 – Compte administratif 2024.

5- Délibération : Affectation des résultats

Le Président du SIRP rappelle que le comité syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024 du budget, en adoptant le compte administratif qui laisse apparaître :

Reports

Déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure :	20 121,66 €
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure :	80 844,43 €

Solde d'exécution

Un déficit d'exécution de la section investissement de :	23 405,75 €
Un excédent d'exécution de la section fonctionnement de :	24 838,10 €

Besoin net de la section d'investissement

Besoin de financement en investissement :	43 527,41 €

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Investissement

Déficit reporté (DI 001) :	43 527,41 €
Un excédent de fonctionnement capitalisé de (R1068) :	43 527,41 €

Fonctionnement

Excédent de résultat reporté (R002) :	12 478,92 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2024.

Délibération 2025-03-03 – Affectation des résultats.

6- Délibération : Participation des communes

Le Président du SIRP rappelle que les statuts du SIRP prévoit un financement par les communes. Elle est calculée en prenant en compte le nombre d'enfants scolarisés sur le RPI et la population des communes au 1er janvier de chaque année. Le président du SIRP propose la participation suivante pour 2025 :

Communes	Montant annuel	Acompte (Trimestre 1)	Montant trimestriel (Trimestres 2, 3 et4)
Andrezel	90 982,28 €	23 296,57 €	22 561,90 €
Champeaux	198 611,21 €	48 366,59 €	50 081,61 €
Saint Méry	74 067,14 €	18 341,04 €	18 575,37 €
Total	**363 660,63 €**	**90 004,00 €**	**273 656,63 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la participation des communes 2025.

Délibération 2025-03-04 – Participation des communes 2025.

7- Délibération : BP 2025

Le Président du SIRP fait part au comité syndical de ses propositions pour le budget 2025 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011	Charges à caractère général	125 630,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	334 300,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	9 250,00 €
Chapitre 66	Charges financières	1 923,95 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	500,00 €
Chapitre 023	Virement section investissement	8 445,91 €
Total		**480 049,86 €**
Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70	Produits des services	90 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	376 570,94 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion	500,00 €
Chapitre 78	Reprise sur provision	500,00 €
R002	Résultat reporté	12 478,92 €
Total		**480 049,86 €**
Dépenses d'investissement		
Chapitre 16	Remboursement d'emprunt	23 345,32 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	12 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	15 457,88 €
D001	Déficit reporté	43 527,41 €
Total		**94 330,61 €**
Recettes d'investissement		
Chapitre 10	Dotations fonds divers de réserve	10 357,29 €
Chapitre 13	Subventions d'investissements	32 000,00 €
Chapitre 21	Virement section fonctionnement	8 445,91 €
1068	Besoin de financement	43 527,42 €
Total		**94 330,61 €**

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la BP 2025.

Délibération 2025-03-05 – BP 2025.

8- Délibération : Tarifs services périscolaires 2025-2026

Le Président du SIRP informe le comité syndical que la société Elite Restauration appliquera une hausse de 6,71 % sur les tarifs des repas de cantine dès le 1er juin 2025. Il propose une hausse de 2% sur le service de garderie, étude et 4% sur le tarif cantine.

Il sollicite l'approbation du comité syndical concernant la révision des tarifs des services périscolaires comme suit :

	1 enfant		A partir du 2ème enfant	
	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs
Garderie matin	2,40 €	2,45 €	1,61 €	1,65 €
Garderie soir	2,87 €	2,93 €	1,88 €	1,92 €
Etude	3,22 €	3,28 €	2,18 €	2,22 €
Cantine	4,50 €	4,70 €	4,50 €	4,70 €
Cantine avec panier repas	1,61 €	1,66 €	1,61 €	1,66 €
Majoration si absence de réservation	4,50 €	4,70 €	4,50 €	4,70 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs pour les services périscolaires 2025-2025.

Délibération 2025-03-06 – Tarifs services périscolaires 2054-2026.

9- Délibération : Horaires écoles et services périscolaires 2025-2026

Le Président du SIRP informe le comité syndical qu'après avoir consulté les enseignants et le personnel, un retour aux horaires de l'année 2023/2024 est envisagé.

Horaires des écoles :

	Matin			Après-midi		
	Ouvertures des portes	Début de classe	Fin de classe	Ouverture des porte	Début de classe	Fin de classe
Andrezel	8h45	8h55	12h15	13h45	13h55	16h35
Champeaux mater	8h20	8h30	11h30	13h15	13h25	16h25
Champeaux élém	8h30	8h40	12h05	13h35	13h45	16h20
St-Méry	8h20	8h30	11h55	13h25	13h35	16h10

Horaires des transports matin et soir :

Trajet Matin	
Arrêts	Horaires
Andrezel – Mainpincien	7h50
Andrezel-Le Truisy bourg	7h54
Andrezel – Le Truisy serres	8h00
Andrezel Elémentaire	8h05
Champeaux Elémentaire	8h10
Champeaux Maternelle	8h15
Saint-Méry Elémentaire	8h20
Champeaux Maternelle	8h30
Champeaux Elémentaire	8h35
Andrezel Elémentaire	8h45

Trajet Soir	
Arrêts	Horires
Champeaux Maternelle	16h05
St-Méry Elémentaire	16h10
Champeaux Elémentaire	16h20
Champeaux Maternelle	16h25
Andrezel Elémentaire	16h35
Andrezel Truisy serres	16h41
Andrezel Truisy bourg	16h45
Andrezel Mainpincien	16h51
Champeaux Elémentaire	17h05
Champeaux Maternelle	17h10
St-Méry école	17h15

Horaires des transports du midi :

Midi – aller	
Arrêts	**Horaires**
Andrezel Elémentaire	11h45
St-Méry Elémentaire	11h55
Champeaux Mater/Cantine	12h02
Champeaux Elémentaire	12h06
Andrezel Elémentaire	12h15
Champeaux Mater/Cantine	12h30
St-Méry Elémentaire	12h40
Champeaux Mater/Cantine	12h50

Midi - retour	
Arrêts	**Horires**
Andrezel Elémentaire	13h00
Champeaux Elémentaire	13h10
Champeaux Mater/Cantine	13h15
St-Méry Elémentaire	13h25
Champeaux Elémentaire	13h35
Champeaux Mater/Canti	13h40
Andrezel Elémentaire	13h50

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les horaires des écoles et des transport scolaires pour l'année 2025-2026.

Délibération 2025-03-07 – Horaires écoles et services périscolaires 2025-2026.

10- Questions diverses

Refus demande de dérogation transports scolaires : Le président du SIRP présente les principaux points du courrier de refus de M. ALPHAND, Directeur général adjoint, chargé de l'Environnement, des Déplacements et de l'Aménagement du Territoire, concernant la demande de dérogation pour les transports scolaires. Suite à la réception de ce courrier, le président a rédigé une nouvelle lettre sollicitant un rendez-vous.

Travaux : Concernant les travaux à prévoir, il sera nécessaire de remplacer certains extincteurs, arrivant en fin de vie, lors de l'année 2026, suite au contrôle effectué par la société ARLI.

Gestion des enfants exclus : M. Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux, interroge le président du RPI pour savoir s'il a rédigé une note destinée au personnel concernant la gestion des enfants exclus du service périscolaire. Le président indique qu'elle est en cours de rédaction.

Laïcité : Enfin, le président du RPI informe également le comité de la diffusion d'une note de service sur la laïcité à l'école, rappelant les obligations des agents concernant l'interdiction de porter des signes religieux ostentatoires.

11- Questions des parents d'élèves

Le président du SIRP informe le comité syndical qu'aucune question n'a été soumise par les parents, malgré l'invitation à assister à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 19h30.

Secrétaire de séance
Véronique LANGRY

Le président du SIRP
Jean-Pierre HOLVOET,

Annexes :
Feuille de présence
Adoption du PV
Délibérations

Syndicat Intercommunal à Regroupement Pédagogique